

## **Conseils pour un premier appareillage (Surdi13)**

***Demandez un dossier complet à votre ORL*** faites vous expliquer l'audiogramme tonal (seuils liminaires en fréquences) et faites renseigner la fréquence 6000Hz, assurez vous que l'audiogramme vocal est présent (nombre de mots répétés, courbe en S).

### ***Faites de tour des audioprothésistes de votre ville***

Munissez-vous de copies de votre audiogramme et de votre ordonnance (afin de ne pas perdre vos originaux) et faites vous accompagner par un proche si possible jusqu'à la fin des essais. Demandez-lui de prendre des notes sur ce que dit l'audioprothésiste.

1) La première visite doit être considérée comme une visite commerciale et doit se conclure par la remise du devis normalisé qui permet de comparer les offres. Posez des questions : peu à peu vous aller devenir expert.

2) Sur une copie de votre audiogramme vocal faites vous indiquer les performances que l'audioprothésiste pense pouvoir atteindre en tonal et en vocal avec correction. Faites tester vos seuils de confort et demandez si l'appareil proposé sera capable de les respecter. Faites tester votre compréhension dans le bruit et questionnez sur ce qui sera atteignable avec correction.

3) Demandez un appareil qui a fait ses preuves plutôt qu'un appareil tout nouveau avec lequel vous risquez d'essayer les plâtres. Faites-vous expliquer la bande passante, le taux de distorsions, le gain, les capacités de réglages... N'hésitez pas à demander plusieurs devis si notamment si vous souhaitez une solution économique (qui peut être très satisfaisante).

4) Interrogez sur le protocole de réglage utilisé par l'audioprothésiste et sur son protocole de rendez-vous La fiche technique de l'appareil doit accompagner le devis : interrogez sur le pourquoi du choix, faites vous expliquer sa démarche. Questionnez sur la position T

### ***Choisissez un audioprothésiste***

Discutez avec la personne qui vous a accompagné, parlez autour de vous, avec d'autres déjà appareillés, au besoin demandez-nous conseil. Ce qui prime, c'est bien sûr la compétence de l'audioprothésiste (toujours difficile à évaluer a priori), pesez aussi sa disponibilité, la facilité d'accès pour vous (proximité, facilité de transport...), la confiance que vous lui accordez en fonction de ses prix et de ses réponses...

### ***Les réglages***

Le prix de l'appareillage comprend un grand nombre de séances de réglages et très probablement vous resterez en-dessous de la moyenne prévue. De fait, les essais chez vous sont obligatoires avant décision d'achat (cf. le devis normalisé). Cela va durer plusieurs semaines (minimum 4) revenez chaque semaine ou immédiatement si c'est difficilement supportable. Avec la technologie numérique, cela ne doit jamais être trop fort : ne vous laissez pas raconter que vous allez vous habituer (tout au contraire, c'est votre audition qui serait en danger). Votre appareil doit vous stimuler sur les fréquences qui ont baissé pour opérer une rééducation auditive : vérifiez bien que la bande passante est suffisante pour vous.

### ***L'achat***

N'achetez pas si vous n'êtes pas satisfait. Pour évaluer votre satisfaction aidez-vous de notre questionnaire de satisfaction. Surtout questionnez votre entourage, si vous vous sentez satisfait mais que votre entourage pense que vous n'entendez pas mieux qu'avant, voire moins bien qu'avant, dans le brouhaha, c'est le signe d'un mauvais appareillage : on vous a donné du son mais pas de compréhension, essayez d'autres marques d'appareils... Notre conseil aujourd'hui : micro directionnel, position T, écouteur déporté.

